



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 février 2019  
Français  
Original : anglais

Soixante-treizième session

## **Demande d'inscription d'une question subsidiaire additionnelle à l'ordre du jour de la soixante-treizième session**

### **Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection à la Direction exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

#### **Note du Secrétaire général**

1. Au paragraphe 2 de la section II de sa résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972, l'Assemblée générale a décidé que le secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement aurait à sa tête un Directeur exécutif ou une Directrice exécutive, qui serait élu(e) par l'Assemblée sur la proposition du Secrétaire général pour un mandat de quatre ans.
2. Par sa décision 70/420 du 13 mai 2016, sur la proposition du Secrétaire général (A/70/859), l'Assemblée générale a élu M. Erik Solheim (Norvège) au poste de Directeur exécutif du Programme pour un mandat de quatre ans prenant effet le 27 juin 2016 et expirant le 26 juin 2020.
3. À la suite de la démission de M. Solheim, qui a pris effet le 22 novembre 2018, et après un examen et une évaluation approfondis des candidatures, le Secrétaire général propose à l'Assemblée d'élire M<sup>me</sup> Inger Andersen (Danemark) à la Direction exécutive du PNUE pour un mandat de quatre ans. La date effective de la prise de fonctions sera communiquée à l'Assemblée générale par la suite.
4. En conséquence, le Secrétaire général a l'honneur de demander, en vertu de l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-treizième session d'une question subsidiaire additionnelle intitulée « Élection à la Direction exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement », au titre du point 116, intitulé « Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections ».

